

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 26 novembre 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°1:

Mise en place de la vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal avait approuvé la mise en place de la vidéoprotection.

Afin de définir les besoins sur la collectivité, le type de matériel existant, les endroits stratégiques et les coûts inhérents à l'installation et la maintenance des équipements, plusieurs entreprises ont été reçues tout au long de cette année.

Des solutions sont proposées à la vente mais également à la location. De l'analyse des devis reçus, ressort l'intérêt de s'orienter vers une location sur 5 ans.

Aussi, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- accepter le principe de location de matériel de vidéoprotection
- autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sur cette base
- inscrire la dépense au budget 2025

Délibération annulée.



Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		28/11/2024

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 26 novembre 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	3
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 19 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR, Sophie RIOULT; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain), Monsieur Dominique BARBARAY (pouvoir à Monsieur Maguet).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Claude Maguet* a été désigné pour remplir ces fonctions.